



Union des Maires de l'Essonne

9^F Boulevard des Coquibus

91 000 Évry

☎ : 01.69.91.18.93

☎ : 01.69.91.45.87

✉ : ume@ume.asso.fr

Site Internet : www.ume.asso.fr

L'Actualité de l'Union des Maires de l'Essonne octobre 2009

Pandémie- Grippe A H1N1

L'Union des Maires se mobilise pour participer aux diverses réunions en préfecture relatives à l'organisation des moyens mis en place en prévision de la grippe A H1N1. Laurent Béteille écrit à Monsieur le Préfet à propos de l'organisation des centres de vaccination. Tous les documents d'information sont mis en ligne sur la page d'accueil de notre site www.ume.asso.fr

"Il est temps de décider"

Edouard Balladur est venu, le 22 septembre dernier au théâtre de la vallée de l'Yerres à Brunoy, expliquer à un grand nombre d'élus essonniers son rapport sur la réforme des collectivités territoriales. Un résumé de son intervention sera mis en ligne mi-novembre sur notre site en page d'accueil. Il sera lisible également sur le magazine Réalités de l'Essonne distribué dans vos communes à la mi-novembre.

La classe numérique

Laurent Béteille a écrit à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale au sujet du programme permettant aux collectivités locales de moins de 2 000 habitants d'obtenir des subventions pour la mise en place d'une classe numérique. Ce programme a connu un grand succès. En Essonne sur 89 communes éligibles 19 ont été retenues... Un grand nombre de communes espère que le gouvernement pourra réitérer cette proposition de subventions pour la mise en place d'une classe numérique. Courrier sur www.ume.asso.fr, rubrique Informations.

ERDF à l'UME

Vendredi 9 octobre lors d'un petit déjeuner dans nos bureaux à Evry, notre partenaire ERDF en Essonne a pu présenter à de nombreux élus les perspectives d'avenir en matière de distribution d'énergie électrique... Les Powerpoint de la matinée sont en ligne sur www.ume.asso.fr, rubrique Réunions

Dossier juridique du mois

(Vous pouvez le consulter sur
www.ume.asso.fr)

- **Contrat d'apprentissage dans le
secteur public**

Sommaire

| | |
|------------|---------------------|
| Page 2 à 3 | L'agenda |
| Page 3 | Formations |
| Page 4 à 5 | L'actualité |
| Page 5 à 6 | Infos UME |
| Page 7 à 9 | Brèves juridiques |
| Page 10 | Recherches d'emploi |
| Page 11 | Offres d'emploi |
| Page 12 | Infos AMF |

Toutes les informations de la Lettre d'Actualité de l'UME
peuvent intéresser l'ensemble de vos conseillers municipaux et conseillers communautaires
Merci de bien vouloir la leur diffuser

L'agenda

LES INSTANCES DE L'UME

Conseil d'administration élargi à toutes les communes
Suivi d'une réunion sur le Grenelle 1 et 2
Mardi 8 décembre à partir de 17h30 à Saint-Yon
Une invitation sera adressée ultérieurement en mairie

MANIFESTATIONS, RÉUNIONS, PETITS DÉJEUNERS ...

Contact : Isabelle PICHARD

Conférence organisée en partenariat avec la Chambre des Notaires de l'Essonne
Jeudi 22 octobre à partir de 16h30, au Génocentre d'EVRY

Cette conférence se déroulera de 17h à 18h30 sur les thèmes prévisionnels suivants : Les biens vacants sans maître, la sortie des biens du domaine public, les clauses anti-spéculatives au service de la politique communale d'aide aux logements, actualité juridique (dont Pass foncier) et la dématérialisation des échanges.

Les échanges se termineront autour d'un cocktail. **Pensez à vous inscrire.**

Une invitation et de plus amples renseignements ont été adressés en mairie

Handi-Café/Job-Dating

Attention, cette manifestation prévue le 16 octobre est reportée à une date qui vous sera communiquée ultérieurement

Une demi-journée pour l'emploi des personnes handicapées dans les collectivités territoriales. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT), la mairie de Soisy-sur-Seine, l'Union des Maires (UME), le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Au menu de cette demi-journée :

- une conférence à destination des responsables des collectivités territoriales
- un "Job dating" qui consistera à mettre en relation directe des demandeurs d'emploi handicapés et des employeurs territoriaux.

Une invitation et le détail de la manifestation seront adressés en mairie

Visite du 121^e Régiment du Train à la base militaire de Montlhéry

Mardi 10 novembre 2009 à 9h30,

Au programme présentation du Régiment et visite de la Base militaire, suivi d'un cocktail déjeunatoire.

Une invitation et de plus amples renseignements vont être envoyés en mairie prochainement

Petit déjeuner avec EDF

Vendredi 20 novembre, de 9h à 12h dans les bureaux de l'UME à Evry,

Des informations sur les Pompes à Chaleur Géothermales et les Certificats d'Économies d'Énergies qui peuvent être rachetés par EDF et donc contribuer aux finances des communes seront apportées lors de cette matinée.

Les participants seront accueillis autour d'un café.

Une invitation et de plus amples renseignements seront adressés en mairie

L'agenda (suite)

2^{ème} rencontre du Master - Droit des Collectivités Territoriales

Vendredi 27 novembre 2009 de 8h30 à 11h30,

à l'Amphithéâtre 100 - Bâtiment Maupertuis à l'Université Evry-Val-d'Essonne à Evry

Cette deuxième rencontre (conférence-débat) a pour sujet « *Les élus face aux nouveaux enjeux environnementaux* ». L'accueil des participants se fera à 8h30 autour d'un petit déjeuner.

Une invitation et de plus amples renseignements seront adressés en mairie

Formations

Contact : Isabelle Pichard, UME

Les formations ont lieu dans les locaux de l'Union des Maires, à Évry, situés à l'angle du boulevard Louise Michel et de la rue Léo André. Vous trouverez le plan d'accès sur le site www.ume.asso.fr

L'adresse GPS est rue Léo André

Vous pouvez consulter le programme des formations sur notre site Internet www.ume.asso.fr, rubrique "Formations".

OCTOBRE 2009

| | | |
|-------------|------------------|---|
| Mardi 20 | de 9h30 à 12h30 | Concevoir son magazine municipal |
| Jeudi 22 | de 9h30 à 12h30 | Décider ensemble |
| | de 17h30 à 20h30 | Permis de construire, autorisations d'urbanisme |
| Vendredi 23 | de 9h30 à 12h30 | Pouvoir de Police du maire |

NOVEMBRE 2009

| | | |
|----------|-----------------|----------------------------------|
| Mardi 24 | de 9h30 à 12h30 | Maîtriser la conduite de réunion |
|----------|-----------------|----------------------------------|

DECEMBRE 2009

| | | |
|----------|------------------|--|
| Mardi 8 | de 9h30 à 12h30 | Analyse financière |
| Jeudi 10 | de 17h30 à 20h30 | Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) |
| Lundi 14 | de 9h30 à 12h30 | Comment écrire un discours ? Techniques et Méthodologies |
| Mardi 15 | de 17h30 à 20h30 | Le Code des marchés publics |
| Jeudi 17 | de 17h30 à 20h30 | Les outils de financement de l'urbanisme |

Si vous êtes intéressé par une ou plusieurs de ces formations, pensez à retourner le plus tôt possible, votre bulletin d'inscription que vous trouverez sur notre site www.ume.asso.fr, rubrique Formations

L'actualité

LES AGENDAS UME 2010

Les agendas UME 2010 seront livrés dans vos communes à la mi-novembre en même temps que le magazine Réalités de l'Essonne. Comme tous les ans madame ou monsieur le Maire en reçoit un nominatif et un pour son secrétariat. Surveiller vos boîtes aux lettres et informer les services de l'UME s'ils ne sont pas arrivés à la fin du mois de novembre.

Rappel/Appel à projets - BATIMENTS BASSE CONSOMMATION,

Afin d'accélérer la réalisation et la réhabilitation de bâtiments économes en énergie, la Région Ile-de-France et la délégation régionale Ile-de-France de l'ADEME, s'associent pour lancer le premier appel à projets BATIMENTS BASSE CONSOMMATION. Les collectivités locales, syndicats, établissements publics, associations... peuvent postuler et bénéficier d'aides financières et techniques pouvant atteindre 200 000 euros par projet. La date limite de dépôts des dossiers est fixée au 30 octobre 2009 à 17h.

Les modalités relatives à l'appel à projets, ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le portail de la Région www.iledefrance.fr/appels-à-projets ou sur le site de l'ADEME www.ademe.fr/ile-de-france

Rappel/Appel à projets - Valoriser les territoires ruraux et périurbains d'Ile-de-France

Dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et de son dispositif 341B « acquisition de compétences et animation en vue d'une stratégie locale de développement », la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de Forêts (DRIAAF) d'Ile-de-France lance un appel à projets au niveau régional qui se clôturera le 1^{er} novembre 2009.

*Pour tous renseignements complémentaires sur cet appel à projets :
Stéphanie PEIGNEY, DRIAAF Ile-de-France ☎ 01.41.24.17.90*

Appel à candidature :

Expérimentation de la baisse de la puissance d'exposition aux ondes électromagnétiques

Le comité opérationnel chargé des expérimentations relatives à l'abaissement de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile a lancé un appel à candidatures du 17 septembre au 31 octobre pour identifier et sélectionner des communes pilotes volontaires. Pour postuler les communes ou communautés devront remplir le questionnaire de candidature en ligne à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=5831.

Les communes seront sélectionnées au début du mois de novembre et les expérimentations se dérouleront entre novembre 2009 et avril 2010. Dix à vingt communes seront retenues pour expérimenter l'abaissement des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques et cinq autres pour tester de nouvelles formes de concertation locale. L'objectif est d'aboutir à un panel de communes représentatif des différents cas de figures possibles (de la commune rurale au quartier d'affaire hyperdense).

*Contact : Véronique PICARD, Chargée d'études, AMF
☎ 01.44.18.14.07 ☒ 01.44.18.13.73 ✉ vpicard@amf.asso.fr*

Les rubans du Patrimoine, place à la 16^{ème} édition

Lancement de l'édition 2010 du concours "les rubans du Patrimoine" dont le but est de récompenser des communes et structures intercommunales ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

En 2009, pour l'Essonne c'est la commune de Brunoy qui a été récompensée par le prix départemental pour la restauration de l'église Saint-Médard.

Les dossiers de candidature pour participer à la 16^{ème} édition, sont téléchargeables sur www.batiportail.com (rubrique les rubans du Patrimoine), et devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2010.

L'actualité (suite)

Zoom sur la hausse des tarifs de vente de l'électricité du 15 août dernier

Depuis le 15 août dernier, les tarifs réglementés de vente de l'électricité fixés par les pouvoirs publics, ont augmenté de 1,9% pour les particuliers et de 4 à 5% pour les entreprises et les collectivités locales. Cette hausse vise à résorber les écarts existants entre les différentes tarifications. En effet, la facture de certains clients ne couvrait pas le coût d'acheminement de l'électricité ou ne couvrait pas le coût de production et de commercialisation de l'électricité consommée. C'était par exemple le cas pour le tarif EJP (Effacement Jour de Pointe). La modification de la structure des tarifs permet de les rapprocher du coût réel. Cette modernisation de la grille tarifaire engagée par les pouvoirs publics permet donc de renforcer l'égalité de traitement entre les clients : un même prix pour une consommation identique. L'objectif est aussi incitatif, les économies d'énergies et les consommations les moins pénalisantes en terme de CO2 sont favorisées, ainsi les tarifs différenciant les heures pleines et les heures creuses augmentent moins que la moyenne. Enfin, les dispositifs sociaux mis en œuvre pour les clients les plus démunis (Tarif de Première Nécessité et Fonds de Solidarité Logement) restent en vigueur. Il est à noter que les tarifs réglementés en France sont toujours parmi les plus bas d'Europe. Ils sont globalement sur la zone euro inférieurs de 27% pour les particuliers et de 34% pour les entreprises et collectivités. Le dossier n'est peut-être pas clos, dans la continuité du rapport de la commission Champsaur, des discussions sont actuellement en cours au sein du gouvernement afin de renforcer la concurrence sur le marché de l'électricité. *Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter :*

Franck CHAUVEAU, EDF Directeur Développement Essonne,

☎ 06.66.60.24.29 ✉ franck.chauveau@edf.fr

Eric Jalon, nommé Directeur Général des Collectivités Locales

Eric JALON, 38 ans, Administrateur civil hors classe, a été nommé le 16 septembre 2009 en Conseil des ministres Directeur général des collectivités locales. Il remplace Edward JOSSA.

Infos UME

☞ **Ces informations peuvent être diffusées dans vos bulletins municipaux si vous le souhaitez à l'exception des contacts destinés aux élus.** ☞

1ères Journées Prévention & Sécurité Jeunesse

Prévenir les comportements dangereux : Un rendez-vous incontournable pour tous les Jeunes du Val d'Essonne et leurs Familles... **Les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 octobre prochains se tiendront à Mennecy**, les premières journées d'information et de sensibilisation sur les conséquences des comportements dangereux liés à l'absorption de drogue ou d'alcool. Organisées par la commune de Mennecy dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ces journées se dérouleront **dans le parc de Villeroy**, en partenariat avec les institutions que sont la Préfecture, la Gendarmerie, les Pompiers, la SNCF, l'Education Nationale, mais aussi des sociétés et associations. Ces Journées ont vocation à être pérennisées et à devenir un événement phare au niveau départemental. Plus de 5000 jeunes scolaires (collèges et lycées) du territoire de la communauté de communes du Val d'Essonne sont concernés de près ou de loin par les sujets abordés sur les différents stands et lors des conférences. Accessibles à tous les publics, jeunes et adultes, les journées du jeudi 15 et vendredi 16 octobre seront plus spécialement dédiées à 1000 élèves des classes des collèges et lycées de Ballancourt, Champcueil, Itteville, La Ferté-Alais, Mennecy, qui seront acheminés par autocar pour un parcours-visitte « guidés » d'une durée de deux heures. Plus d'informations sur www.mennecy.fr.

Contact : Service communication, Ville de Mennecy,

☎ 01.69.90.80.69 ☒ 01.69.90.57.70 ✉ communication@mennecy.fr

Infos UME (suite)

Rappel/24 octobre 2009 = le premier "Jour de la Nuit"

L'Association, Agir pour l'environnement, en partenariat avec de nombreux réseaux nationaux dont l'Association des Maires de France, les Eco Maires, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, organise le premier "Jour de la Nuit" le **24 octobre prochain**... Un courrier a été adressé à chaque mairie mi septembre... Plus de 30 communes sont déjà inscrites, pour connaître leurs projets www.jourdelanuit.fr/carte-google

Pour s'inscrire, il suffit de se connecter au site www.jourdelanuit.fr

Contact : Coordinateur du Jour de la Nuit ☎ 01.40.31.02.37

Les entreprises de l'Essonne ouvrent leurs portes au Grand public

Du 26 octobre au 27 novembre 2009, 46 entreprises ouvrent leurs portes au grand public et font découvrir leur métier et leur savoir-faire. Pour la première fois cette année des visites sont réservées exclusivement aux scolaires et étudiants. Ce voyage au cœur des entreprises essonniennes permettra la découverte de lieux insolites et de mieux connaître le fonctionnement et la vie des entreprises dans le département. Ces visites guidées gratuites organisées par le Comité Départemental du Tourisme (CDT91) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE) nécessitent une inscription préalable obligatoire auprès du CDT91 au 01.64.97.36.90.

Renseignements complémentaires et programme des visites sur www.tourisme-essonne.com

Alzheimer Essonne

L'Association France Alzheimer Essonne propose à toute personne qui maintient à domicile un proche atteint de la Maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté de participer au prochain groupe d'aide aux Aidants familiaux. *Ce groupe aura lieu à Montgeron du **lundi 09 novembre au lundi 07 décembre 2009**, à raison d'une rencontre par semaine.*

Les participants trouveront auprès de Professionnels expérimentés des informations sur la Maladie d'Alzheimer et son évolution, des conseils de prise en charge, le soutien dont ils ont besoin à travers les libres échanges avec eux et d'autres familles confrontées à cette même maladie.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, nous vous invitons à appeler directement France Alzheimer Essonne en composant le 01.64.99.82.72, du lundi au vendredi, entre 09h00 et 17h00.

Forum Eco-Habitat : L'habitat et l'énergie

Ce forum organisé par le Parc naturel régional du Gâtinais français en collaboration avec les Chambres des métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et du Sud de Seine-et-Marne se déroulera les 14 et 15 novembre prochains à Chailly-en-Bière. Cette manifestation est ouverte aux professionnels du bâtiment le samedi matin puis au grand public à partir du samedi après midi. Un programme d'animation sera mis en place comprenant conférences, atelier pour les enfants, démonstrations ... Le programme est disponible sur le site www.parc-gatinais-francais.fr

Contact : Nathalie Viallon, Chargé de mission Développement local au PNR ☎ 01.64.98.73.93

"Le clos et l'ouvert : clôtures de banlieue en Essonne".

Exposition présentée par la Maison de Banlieue et de l'Architecture, centre d'interprétation de l'environnement urbain, du patrimoine en banlieue et de l'architecture située à Athis-Mons (91), **partir du 17 novembre**. En banlieue, à pieds, en deux ou quatre roues, avec le train, on ne peut pas se déplacer sans être encadrés par des barrières, des clôtures ... Elles sont un élément incontournable de notre environnement urbain. Le programme des visites, promenades urbaines et conférences, en lien avec l'exposition sera disponible prochainement sur www.maisondebanlieue.asso.fr

Contact : 41, rue G. Anthoinz-de Gaulle 91200 Athis-Mons, ☎ 01.69.38.07.85 ☎ 01.69.38.77.54

Brèves juridiques

Contact : Clarice CHALIER, Juriste UME

Parutions au Journal Officiel à signaler

- **Décret « Effet utile »**

Le décret tendant à assurer l'effet utile des directives 89/665/CEE et 92/13/CEE est publié. Il modifie certaines dispositions applicables aux marchés publics. Il vise ainsi la mise en conformité avec le droit communautaire du Code des marchés et y apporte quelques clarifications. La Commission d'Appel d'Offre (CAO), ne comporte plus obligatoirement au moins un membre désigné par le Conseil d'administration en son sein ou parmi des personnalités qualifiées proposées par le directeur, ni un nombre impair de membres. Elle n'est plus compétente pour l'ouverture et l'enregistrement des plis dans la procédure de l'appel d'offres restreint. Pour les jurys de concours, le membre de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, avec voix consultative, n'est plus obligatoirement présent. Le décret met ainsi en phase les articles du code avec la pratique des marchés. Le texte précise de plus l'utilisation des variantes dans les marchés à procédure adaptée pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Décret n°2009-1086 du 2 septembre 2009 publié au JO du 4 septembre 2009

- **Aide individuelle éducative**

Le décret n°2009-993 pris pour l'application du dernier alinéa de l'article L.351-3 du Code de l'éducation vient d'être publié. Il prévoit que les associations ou groupements d'associations qui ont conclu avec le ministère de l'Éducation nationale une convention-cadre en vue d'assurer l'aide individuelle, peuvent recruter les personnels dont la continuité de l'accompagnement a été reconnue comme nécessaire aux élèves handicapés. Il bénéficie, à ce titre, d'une subvention. De plus, les personnels assurant auprès des élèves handicapés une aide individuelle peuvent, lorsque les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ne permettent pas le renouvellement de leur contrat, demander à l'inspecteur d'académie leur inscription sur une liste départementale. Celui-ci apprécie si la nature particulière du handicap de l'élève rend nécessaire la continuité de son accompagnement par l'agent concerné au regard, notamment, des compétences spécifiques que ce dernier a acquises pour la prise en charge de ce handicap.

Décret n°2009-993 du 20 août 2009

- **Modification des conditions d'attribution des aides par l'Agence Nationale de l'Habitat**

Le décret du 4 septembre 2009 relatif à l'Agence Nationale de l'Habitat vient d'être publié. Il modifie le rôle et le fonctionnement des commissions locales d'amélioration de l'habitat. Dotées jusqu'à présent d'un pouvoir décisionnaire quant à l'attribution des subventions et des aides, ou des rejets des demandes d'aides (article R.321-10 du Code de la construction et de l'habitation), **elles seront désormais cantonnées à un rôle consultatif** (article 1^{er}) sur le programme d'actions établi par le délégué de l'agence dans le département, sur le rapport annuel d'activité, sur toute convention intéressant l'amélioration de l'habitat et engageant l'agence, sur les demandes de subventions et enfin sur les décisions de retrait et de reversement des subventions.

Le rôle du Président du Conseil général est par ailleurs renforcé ; en vertu du nouvel article R.321-10-1 du Code de la construction et de l'habitation, il établit le programme d'actions de son ressort territorial. Quant à l'attribution des aides, l'article 4 du décret supprime l'interdiction d'attribution de subventions aux copropriétaires, à titre personnel. En outre, le décret étend la liste des bénéficiaires des aides de l'agence :

- aux établissements publics d'aménagement mentionnés à l'article L.321-1 du Code de l'urbanisme ;
- aux organismes d'habitation à loyer modéré mentionnés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation
- aux sociétés mixtes (ayant pour objet statutaire la construction ou la gestion de logements ou de restructuration urbaine, pour l'amélioration des logements qu'ils acquièrent en vue de leur revente, des logements acquis dans les copropriétés faisant l'objet d'un plan de sauvegarde prévue à l'article L.615-1 du même code) ;
- ainsi qu'aux propriétaires ou aux gestionnaires des établissements d'hébergement visés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Décret n°2009-1090 du 4 septembre 2009 publié au JO le 5 septembre 2009

Brèves juridiques (suite)

- **Financement des Partenariats Public-Privé**

Depuis la publication du décret n°2009-987, l'article D.1414-9 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque le montant des partenariats public privé passés par les collectivités territoriales est supérieur à un seuil de 40 millions d'euros hors taxes, ces derniers ne sont plus obligatoirement financés majoritairement par le titulaire du contrat de partenariat.

Décret n°2009-987 du 20 août 2009

Mise en œuvre du recours contentieux du droit au logement opposable

Une circulaire du 5 juin 2009 vient d'être publiée. Elle a pour objet de préciser la mise en œuvre du recours contentieux prévu par l'article L.441-2-3-1 du Code de la construction et de l'habitat et par l'article L.778-1 du Code de la justice administrative, issu du décret du 27 novembre 2008 et modifié par le décret du 10 avril 2009. Sont ainsi prévus : les cas d'ouverture du recours, les dates d'ouverture du recours, le délai de forclusion, la procédure devant le tribunal administratif, les modalités de l'information obligatoire des bénéficiaires de décisions favorables par la commission de médiation, la gestion et le paiement des frais de justice.

Circulaire NOR : LOGU0912676C du 5 juin 2009 BO 2009/12 du 10 juillet 2009

Circulaire encourageant le recours à la transaction pour régler les litiges

Une circulaire datée du 7 septembre 2009 vient d'être publiée au Journal Officiel du 18 septembre 2009. Elle présente les règles qui régissent la conclusion et l'exécution des transactions en matière de contrats de la commande publique et encourage le recours à la transaction pour régler les litiges.

Circulaire du 7 septembre 2009 publiée au JO du 18 septembre 2009

Sécurisation des établissements scolaires

Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, et Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale, ont signé le 23 septembre 2009 une circulaire commune sur la sécurisation des établissements scolaires et le suivi de la délinquance. Elle concerne notamment la généralisation des diagnostics de sécurité de l'ensemble des établissements scolaires d'ici la fin de l'année 2010, la désignation de correspondants sécurité-école pour certains établissements du premier degré, l'organisation d'opérations de sécurisation aux abords des établissements et au sein des moyens de transport collectif et la mise en place d'un suivi de la délinquance pour assurer un meilleur pilotage de l'action des services de l'Etat.

Circulaire du 23 septembre 2009

Annulation du décret autorisant l'emploi du « TASER » par les agents de police municipale

Le Conseil d'Etat a annulé mercredi 2 septembre 2009 le décret du ministre de l'intérieur du 22 septembre 2008 autorisant le pistolet à impulsions électriques, dit « TASER », pour les policiers municipaux. Le décret a été annulé pour « méconnaissance des principes d'absolue nécessité et de proportionnalité dans la mise en œuvre de la force publique ». Le Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX a annoncé qu'un « nouveau décret » pour la formation des policiers municipaux serait préparé, soulignant que le principe même de l'utilisation du TASER n'était pas remis en cause.

Arrêt du Conseil d'Etat du 2 septembre 2009

Date limite du 1^{er} janvier 2010 pour la transformation des plans d'occupation des sols en plan local d'urbanisme

Dans une réponse publiée dans le Journal Officiel du Sénat le 23 septembre 2009, Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, a confirmé que la date limite du 1^{er} janvier 2010 pour la transformation des plans d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ne sera pas modifiée.

Question orale sans débat n°0615S-Réponse publiée dans le JO Sénat du 23 septembre 2009

Brèves juridiques (suite)

Rappel : Rôle des maires vis-à-vis du service de fourrière

Selon l'article L.211-19-1 du Code rural, il est interdit de laisser divaguer des animaux. Cette situation de divagation est prévue à l'article L.211-23 du même code. En conséquence, dans le cas où des animaux seraient trouvés errants ou divagants sur le territoire d'une commune, les maires doivent prescrire leur conduite à la fourrière par des moyens adaptés. En l'absence de moyens propres, le recours à un prestataire privé de capture et de transport agréé peut répondre à cette exigence. Dans ces conditions, chaque commune doit avoir accès à un service de capture et de fourrière de capacité suffisante. Cette fourrière peut être implantée soit sur le territoire communal, soit sur celui d'une autre commune. Un dispositif intercommunal, départemental, voire extra-départemental est dans ce cadre tout à fait envisageable. Le département de l'Essonne dispose actuellement de deux structures de fourrière, l'une départementale (centre départemental d'accueil animalier du Conseil général à Ris-Orangis), l'autre privée (société SACPA à Souzy La Briche), pouvant accueillir les animaux qui leur sont adressés par les mairies.

Note de M. le Préfet de l'Essonne en date du 13 avril 2007. Rappel du Directeur Départemental des services Vétérinaires de l'Essonne du 8 septembre 2009

Révisions des listes électorales 2009-2010

En vue des opérations de révision des listes électorales 2009-2010, la préfecture demande à connaître les **besoins complémentaires** des collectivités territoriales en cartes électorales. Elles seront délivrées aux électeurs nouvellement inscrits et aux électeurs inscrits sur les listes électorales des bureaux de vote dont la délimitation a été modifiée par arrêté préfectoral dans les conditions prévues par l'article R.40 du Code électoral.

La préfecture rappelle également que l'État n'est pas tenu de remplacer sur simple demande les cartes électorales déjà fournies aux mairies hors des périodes de refonte au seul motif que ces dernières auraient changé leurs matériels informatiques, ou a fortiori lorsque l'établissement des cartes électorales auraient été effectué dans des conditions défectueuses par un organisme prestataire. Le nombre insuffisant de cases sur la carte électorales ne justifie pas également l'envoi d'une nouvelle carte aux électeurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Préfecture de l'Essonne au 01.69.91.91.91 (Service Élections)

Installation du Conseil de normalisation des comptes publics

Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme d'Etat, a installé le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNCP) le 7 septembre 2009. Le CNCP est chargé d'émettre des avis préalables sur tous les projets de normes comptables applicables à l'ensemble de la sphère publique. Il possède sa propre structure et reste autonome par rapport à l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui est en charge du secteur privé.

Les collectivités peuvent déclarer leurs tonnages de papiers collectés auprès d'EcoFolio jusqu'au 31 octobre 2009

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 octobre 2009, les collectivités peuvent déclarer leurs tonnages de papiers collectés auprès d'EcoFolio, éco-organisme des papiers, indique l'organisme dans un communiqué.

Dès la fin de l'année, elles percevront une aide financière versée selon un barème incitatif au recyclage (65 euros par tonne recyclée, 30 euros par tonne revalorisée et 2 euros par tonne orientée en centre d'enfouissement). Les collectivités partenaires peuvent dès aujourd'hui déclarer leurs tonnages de papiers pour 2008. A titre exceptionnel, précise le communiqué, celles qui n'ont pas encore communiqué leurs tonnages 2006 et 2007 peuvent le faire jusqu'au 31 octobre prochain. Elles percevront des soutiens rétroactivement.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site <http://www.ecofolio.fr/>

Recherches d'Emploi

- **Ce jeune essonnien** suite à l'obtention du concours de l'IRFASE à Evry, recherche en extrême urgence une structure ou une collectivité territoriale qui pourrait l'accueillir. En effet, il **début un cursus de formation d'éducateur/moniteur au sein de l'IRFASE à compter d'octobre 2009, en alternance, pour une durée de 2 ans**. Il souhaite effectuer cette formation **en contrat d'apprentissage ou en contrat professionnel** afin de pouvoir acquérir la pratique et la théorie indispensable pour le métier auquel il se destine. Actuellement sa situation devient critique car il risque de perdre une année scolaire si aucune solution n'est trouvée.

Volontaire et motivé, il souhaite pouvoir trouver le plus rapidement possible une structure, afin d'intégrer une équipes et apporter son aide.

- Ayant obtenu le concours d'entrée à l'IRFASE d'Evry pour la rentrée 2009.2010 et ceci pour deux ans, **cette jeune essonnienne** recherche un **poste de moniteur éducateur dans un Centre éducatif, pouvant lui permettre de suivre ses études en alternance**. La partie dite pratique sur site sera de trois jours par semaine, les autres jours étant des journées théoriques dispensées par le centre de formation. Ses expériences en crèche, maison de retraite ou encore ALSH, l'ont peu à peu conduite vers l'organisation et la menée d'actions pédagogiques et éducatives. Dynamique, motivée et persévérante elle souhaite intégrer une équipe pour septembre ou octobre 2009 afin de participer à l'accompagnement et au suivi de jeunes, éprouvants des difficultés d'origine familiales ou sociales... Elle se tient à disposition pour un entretien, au cours duquel elle pourra exposer d'avantage ses motivations.

- **Adjoint administratif territorial de 1ère classe, cette essonnienne** a acquis depuis plus de dix ans des compétences dans les domaines de la Petite Enfance, de la Gestion du Personnel, ainsi que dans le domaine social (personnes âgées et personnes en difficulté) et au sein d'un secrétariat général.

Actuellement en disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans, elle souhaiterait reprendre son activité professionnelle par le biais d'une mutation. Elle recherche un **poste à temps complet ou partiel de 4/5ème dans les secteurs de la petite enfance ou dans le domaine social, de la gestion administrative ou du personnel, ou encore dans un secteur qui lui permettrait d'acquérir une première expérience professionnelle tel que l'état civil ou l'urbanisme**. Elle reste mobile pour un poste basé dans les zones Centre et Sud Essonne. Titulaire d'une maîtrise de Droit Public, elle possède de bonnes capacités rédactionnelles et un sens de l'analyse et de synthèse des activités et de gestion des priorités.

- Après une quinzaine d'années au service de la Fonction Publique d'Etat, **adjoint administratif principal 2^{ème} classe, cette essonnienne** souhaite à présent faire évoluer sa mission et mettre ses compétences à disposition d'une collectivité territoriale. Motivée et expérimentée, elle aimerait plus particulièrement s'investir dans une commune ou une communauté de communes. La nouvelle loi sur la mobilité des fonctionnaires encourage et facilite ce recrutement, elle espère donc pouvoir rapidement proposer son expérience et une réelle motivation à la collectivité qui souhaitera la recruter.

Leur CV et lettre de motivation sont disponibles à l'Union des Maires

Offres d'Emploi

La ville de Breuillet en Essonne (8 200 habitants, Ligne C du RER) recrute

- un adjoint technique de 2^{ème} Classe à temps complet.

Sous l'autorité du Responsable des Espaces Verts, il aura pour **missions** la Conduite d'engins (épareuse) pour le fauchage des bas côtés de voiries et chemins, la Réalisation des travaux et d'entretien des espaces verts à l'aide d'outils manuels ou motorisés (tontes des gazons, taille des arbustes, plantations de végétaux et massifs floraux, débroussaillage, ramassage des feuilles, arrosage désherbage des massifs floraux), la Maintenance et entretien des outils et matériels, polyvalence (transports de matériel et manutention) avec les autres secteurs des Services Techniques.

Profil : Expérience et qualification professionnelle en espaces verts exigées, Etre titulaire du Permis C (Poids Lourds), CACES conduite engins espaces verts souhaité, Expérience antérieure similaire souhaitée.

Qualités requises : Sens du travail en équipe, esprit d'initiative, qualité relationnelle, Dynamique, rigueur, Capacité à travailler en autonomie contrôlée, Disponibilité pour collaborer aux astreintes hivernales, Intérêt porté à l'utilisation d'engins type tracteurs.

Poste libre à pourvoir immédiatement.

- un adjoint du Directeur des Services Techniques (H/F), Responsable du Centre Technique Municipal,

Membre de la Direction des Services Techniques, il sera chargé de mettre en place le fonctionnement rationnel du Centre Technique Municipal et de coordonner les activités. Ce poste à temps complet est directement rattaché à la Direction Générale des Services à qui il rend compte.

Missions : Programmer les opérations et les travaux ; Suivi des travaux d'entretien et des travaux en régie ; Organiser et superviser tous les chantiers et les installations ; Mise en œuvre des actions relatives à l'hygiène et à la sécurité ; Suivre et instruire les demandes d'intervention ; Assistance et conseils techniques auprès des élus ; Mission occasionnelle : Superviser le déroulement des travaux de déneigement en hiver

Management : Animer une équipe pluridisciplinaire et développer son efficacité ; Veiller à la réactivité et à la qualité du travail ; Gestion des ressources humaines du service : recrutement, profils de postes, évaluation des agents.

Profil : Bonnes compétences techniques et règlementaires ; Qualités managériales confirmées ; Capacité à animer et fédérer les services dans une logique de transversalité ; Maîtrise des procédures de marchés publics ; Maîtrise des outils informatiques et bureautiques ; Sensibilité aux problématiques du développement durable.

Qualités requises : Force de proposition, capacités d'écoute, d'analyse, de rendre compte ; esprit de rigueur, d'autonomie, capacité d'initiative et sens de l'organisation, dynamisme et disponibilité, Permis B requis.

Adresser lettre manuscrite + CV à Monsieur le Maire de Breuillet, Mairie, 3 Rue de la Gare, 91650 BREUILLET, Tél : 01.69.94.60.10 E-mail : mairie@ville-breuillet.fr Site www.ville-breuillet.fr

Infos AMF

www.amf.asso.fr

Le site de l'Association des Maires de France rénové et enrichi a été mis en ligne le 1^{er} octobre dernier, pour mieux répondre aux attentes et des élus et du grand public. Réorganisé et optimisé de la conception graphique à l'arborescence, en passant par l'intégration du contenu, afin d'en améliorer la lecture et la consultation, il entend mieux répondre aux attentes des internautes sur l'action de l'AMF et sur les grands dossiers touchant à l'actualité des communes et des communautés.

92^{ème} Congrès des Maires de France : "Entre crise et réformes : le maire, force de proximité"

Du mardi 17 au jeudi 19 novembre prochains,

Au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Les documents pour vous inscrire vous ont été adressés en mairie par l'Association des Maires de France, courant du mois de juillet.

Si vous êtes intéressé n'oubliez pas de les retourner pour obtenir votre badge d'entrée.